



# RAISON SOCIALE DE L'ORGANISME DE FORMATION

## Association des DITEP

38 rue Dunois - 75013 PARIS

☎ 06 22 13 05 18 - [secretariat@aire-asso.fr](mailto:secretariat@aire-asso.fr)

### CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Entre les soussignés :

**AIRE** - Association des DITEP, Présidée par M. Roland Dysli.  
N° de déclaration d'activité : 11950560695

et

**ASSOCIATION** .....

**DITEP** .....

**Adresse** : .....

.....

**Représenté par** : M./Mme.....

..... (préciser sa qualité), d'autre part,

est conclue la présente convention, en application des dispositions du livre III du code du travail relatif à la formation professionnelle continue, et notamment de son article L6353-2.

## Article 1 – Objet de la convention

En exécution de la présente convention, l'organisme de formation Association des DITEP s'engage à organiser l'action de formation suivante :

**Intitulé de l'action :** 28<sup>es</sup> journées de formation, d'étude et de recherche de l'AIRe

**Intitulé journées :** Au-delà des murs et des frontières, les DITEP acteurs du CARE

**Date et lieu :** 6, 7 et 8 novembre 2024 à Lille

**Nature de l'action :** formation visant l'adaptation et le développement des compétences des professionnels œuvrant dans les DITEP.

**Durée de l'action :** 20 heures 15 min réparties sur 3 jours

**Effectifs global concernés par l'action :** environ **800** (Nombre de stagiaires).

**Modalités de déroulement de l'action :** interventions plénières et travaux de formation en ateliers.

**Remise de supports pédagogiques à l'issue de la formation :** actes des journées.

**Modalités de sanction de l'action :** l'action de formation est sanctionnée par la délivrance au stagiaire, à l'issue de la formation, d'une attestation de présence par l'organisme de formation. Cette attestation de présence mentionne les objectifs, la nature et la durée de l'action de formation.

Prix et contributions financières par personne :

- Tarif Adhérents **570,00 €** dont **40,00 €** de restauration.
- Tarif non Adhérents : **800,00 €** dont **40,00 €** de restauration.

**Modalités d'évaluation :**

- Avant la formation :** un questionnaire d'évaluation sera disponible en ligne avant la formation permettant d'évaluer les connaissances des stagiaires.
- Pendant la formation :** Un formulaire d'évaluation sera disponible en ligne après chaque journée de formation.
- A l'issue de la formation :** Un nouveau formulaire sera disponible afin de mesurer d'une part le niveau de connaissance acquis ainsi que la satisfaction des participants.

## Article 2 – Objectifs & Argument des journées

Promouvoir une société du CARE, tel que le porte l'AIRe, passe par la promotion de la santé mentale, comme nous y invite la définition de la « santé » de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) : « un état complet de bien-être physique, mental et social et qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Le physique et le psychique sont intrinsèquement liés, comme le dit l'adage « un esprit sain dans un corps sain ». En effet, le lien réside tout autant dans la relation entre l'individuel et le collectif, une personne en bonne santé suppose qu'elle évolue dans une société solidaire.

Penser la société du CARE rend nécessaire pour l'AIRe de réfléchir à ce qui participe au soin, non seulement dans le parcours de vie des enfants, adolescents et jeunes adultes que nous accompagnons, mais aussi à ce qui fait soin dans leurs différents espaces de vie au sein de nos dispositifs. L'espace social, le vivre ensemble, deviennent conjointement un espace soignant et un lieu dont il faut prendre soin. Les travaux de Cynthia FLEURY irriguent cette réflexion et nous permettent d'affirmer avec elle notre vœu de reconquête éthique du soin pour plus d'humanité et faire davantage société.

Les DITEP participent pleinement à ce mouvement en agissant sur l'environnement de vie de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune adulte, en lui permettant de développer son pouvoir d'agir, en travaillant directement avec sa famille. En effet, les DITEP sont définis comme des « institutions de soin », inscrits dans un texte de référence, qui précise que « Le sens de l'intervention des ITEP [se traduit par] un projet interdisciplinaire à visée soignante permettant l'accès à un travail d'élaboration psychique conduisant à l'inscription sociale des jeunes ». C'est cette dimension qui fonde l'intervention du DITEP dans un maillage essentiel à l'accompagnement soignant.

Aujourd'hui est partagé universellement le constat de la dégradation de la santé mentale des plus vulnérables, tant au sein des différents continents que plus spécifiquement en Europe.

Les DITEP appréhendent le CARE, la santé de façon plus large. Ils prennent en compte la réciprocité dans la relation de soin afin d'offrir davantage d'autonomie et d'émancipation aux personnes accompagnées. Mais cette transformation interroge les organisations internes, les fonctionnements, la place des professionnels, les territoires, les lieux, les limites, les périmètres, les partenariats de nos institutions... L'institution est devenue mouvante : elle se déplace, se place, se replace... Les professionnels s'exportent, nos actions soignantes s'inscrivent dedans, dehors, s'élargissent, se diversifient en fonction des partenariats dans les espaces de vie des enfants, adolescents et jeunes adultes accompagnés.

Toutefois, cette « révolution » en cours et les évolutions de nos environnements peuvent nous amener à nous poser la question de ce qui fait encore institution. Quels sont les principes invariants qui sous-tendent notre action ? Comment garder le sens de cette action ? Le « I » d'institution, symbolique contenante, garant de la synergie et de l'articulation des dimensions Thérapeutique, Éducative et Pédagogique, s'est décalé et interroge l'appartenance. Comment fait-on institution avec les autres ? Comment créer du commun, inventer un espace, modéliser une culture du prendre soin partagée avec l'ensemble des acteurs du parcours de vie de l'enfant ; tant sur le plan social, sanitaire, culturel, sportif, scolaire et d'insertion professionnelle ?

Le contexte sociétal actuel est teinté d'une dimension individualiste. Pourtant, chaque individu oscille entre universalité et singularité, en aspirant à être à la fois « comme tout le monde » et reconnu dans sa différence.

Dans ces nouvelles conjonctures, le DITEP tout singulier qu'il soit, devient-il lui aussi « un » parmi tant d'autres ? Au regard des modèles développés dans d'autres pays, le DITEP peut-il continuer à faire évoluer son modèle institutionnel pour promouvoir l'autodétermination des personnes accompagnées et favoriser l'émergence d'environnements capacitants ?

Alors pour ces journées à dimension internationale,

Fabriquons du lien, explorons, découvrons, créons, et confortons la voie du CARE !

## Objectifs

- Développer des connaissances sur des pluralités d'approches cliniques, exploitables auprès des usagers dans les dispositifs ITEP.
- Être en capacité d'initier des projets, qui intègrent les codes et « outils » actuels, utiles, adaptés à l'environnement et à la situation de chaque personne.
- Savoir s'appuyer sur des pratiques innovantes exposées dans les ateliers ou par les chercheurs intervenants.
- Avoir la capacité de développer des projets qui prennent en compte les décalages entre l'évolution de chaque usager et les attendus environnementaux.

## Article 3 – Programme des journées

Présentation des ateliers sur le site dédié : <https://aire-lille2024.fr/>

Mercredi 06/11/2024	Jeudi 07/11/2024	Vendredi 08/11/2024
SÉANCES PLÉNIÈRES / 12H30-18H45		
○	○ 12h30-13h15 <b>Accueil des participants</b>	▼
○	○ 13h15-13h55 <b>Discours officiels</b>	▼
○	○ 13h55-14h00 <b>Capsule vidéo</b>	▼
○	○ 14h00-15h00 <b>Intervention du Pr Sophie SWATON</b>	▼
○	○ 15h00 <b>Comment définir les fondamentaux de l'écologie du soin ? / Pr Cynthia Fleury</b>	▼
○	○ 16h00-16h20 <b>Pause</b>	▼
○	○ 16h20-16h30 <b>Intermède RAP–DITEP Métropole</b>	▼
○	○ 16h30-17h30 <b>Table ronde sur l'écologie du Soin</b>	▼
○	<b>Le soin à travers le violoncelle / Claire OPPERT</b>	▼
○	○ 18h30 <b>Clôture de la journée</b>	▼

Mercredi 06/11/2024	Jeudi 07/11/2024	Vendredi 08/11/2024
MATIN - ATELIERS / 8H30-12H		APRES-MIDI : SÉANCES PLÉNIÈRES / 13H30-18H15 PUIS COCKTAIL
	<p>13h30-13h40 <b>Challenge de rugby : Le sport en DITEP</b></p>	
	<p>13h40-13h45 <b>Capsule vidéo</b></p>	
	<p>13h45-14h45 <b>« Regard du psychiatre d'enfants et d'adolescents : quels repères pour les soins, quels liens entre nos structures ? » / Pr Priscille Gérardin</b></p>	
	<p>14h45-14h50 <b>Capsule vidéo</b></p>	
	<p>14h50-15h50 <b>« Le DITEP : la préoccupation continue ou le refus d'abandonner » / Pr Reynald Brizais</b></p>	
	<p>15h50-16h20 <b>Pause</b></p>	
	<p>16h20-16h30 <b>Intermède danse—DITEP de Berck</b></p>	
	<p>16h30-17h30 <b>« L'intervention systémique : outil vertueux pour agir et prendre soin de l'environnement de l'enfant ? » / M. Jérôme De Bucquois</b></p>	
	<p>17h30-18h45 <b>Théâtre d'impro</b></p>	
	<p>18h45 <b>Apéritif cocktail en fanfare</b></p>	

Mercredi 06/11/2024	Jeudi 07/11/2024	Vendredi 08/11/2024
MATIN - ATELIERS / 8H30-12H		APRES-MIDI : SÉANCES PLÉNIÈRES / 13H30-16H15
	<p>13h30-14h30 <b>« Nous sommes en care ? quel soin des institutions de soin ? » / Pr Philippe Pierron</b></p>	
	<p>14h30-14h35 <b>Capsule vidéo</b></p>	
	<p>14h35-15h35 <b>« Porter et être porté, le care comme défi managérial » / Dr Marc Grassin</b></p>	
	<p>15h35-16h00 <b>Synthèse des journées / Christine Verjus-Pakula</b></p>	
	<p>16h00-16h15 <b>Clôture des journées par le Vice-Président de l'AIRe / Christophe BUISSON</b></p>	
	<p>16h15-16h30 <b>Passage de flambeau au COPIL de la région Auvergne-Rhône-Alpes</b></p>	

#### Article 4 – Dispositions financières

L'acheteur de formation, en contrepartie de cette action de formation, s'engage à verser à l'organisme :

##### Pour les adhérents :

- *Frais pédagogiques* : coût unitaire 530 . € x ..... stagiaire (s) = ..... €

- *Frais de restauration*: coût unitaire 40 € x ..... stagiaire (s) = ..... €

**Soit un total de :** 570 . € x ..... stagiaire (s) = ..... €

**TOTAL GENERAL :** ..... € (montant en chiffres)

**soit** .....€ (montant en lettres) euros.

##### Pour les non adhérents :

- *Frais pédagogiques* : coût unitaire 760 . € x ..... stagiaire (s) = ..... €

- *Frais de restauration*: coût unitaire 40 € x ..... stagiaire (s) = ..... €

**Soit un total de :** 800 . € x ..... stagiaire (s) = ..... €

**TOTAL GENERAL :** ..... € (montant en chiffres)

**soit** .....€ (montant en lettres) euros.

**Des bulletins d'adhésions sont disponibles sur le site de l'AIRe**

#### Article 5 – Modalités de règlement

- **Le règlement sera réalisé uniquement après les journées nationales à réception de la facture.**
- **L'AIRe n'accepte plus les subrogations de paiement, les établissements en lien avec leur OPCO devront régler directement la facture à l'AIRe.**
- **Quel que soit le mode de paiement retenu, il est impératif que le payeur soit nominativement identifiable.**
- **Une concordance entre les coordonnées du payeur et celles des inscrits est nécessaire si elles sont différentes (Nom de l'organisme gestionnaire et du DITEP)**



## Article 7 – La non réalisation totale ou la réalisation partielle de la prestation

La non réalisation de la prestation de formation par l'AIRe donnera lieu à remboursement des sommes versées et aucune facturation de sommes au titre de ladite formation ne sera délivrée.

Si l'annulation n'est pas imputable à l'AIRe et si cette annulation a lieu 10 jours au plus tard avant la réalisation des journées, l'Aire retiendra la somme de 220 euros, soit 40 % du prix de la formation, restauration comprise.

En cas d'annulation totale ou partielle moins de 10 jours avant la réalisation, l'AIRe retiendra la totalité des sommes versées soit 100% du prix de la formation.

## Article 8 – Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

## Article 9 – Conditions de validation des inscriptions

**La validation des inscriptions est conditionnée par la réception de:**

- la présente convention et son annexe, dûment remplies et signées
- le règlement intérieur de la formation daté et signé
- le bulletin de participation daté et signé

## Adressés

Soit par mail à [contact.champsocial@gmail.com](mailto:contact.champsocial@gmail.com)  
Soit par courrier à l'adresse suivante :  
Champ social formations  
34bis Rue Clérisseau  
30000 Nîmes

Fait en double exemplaire, à ....., le .....

Pour l'acheteur de formation,  
(Nom et qualité du signataire)

.....

Pour l'Association des DITEP,  
*le Président de l'association,*  
Roland Dysli

